



PROCES-VERBAL
de la Séance n° 3 du CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018
du jeudi 8 février 2018

NOM DU TITULAIRE	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	SUPPLEANT
Présidente Mme LE GOURRIELLEC Sylvie	X			
Administration Mme BRECHE-COLOMBE Eva M. DECROU Mikaël	X X			
Représentant de la collectivité de rattachement M. LEMENER Dominique Mme LELONG Françoise	X		X	
Représentant de la Commune siège de l'établissement Mme ROYER Liliane		X		
Représentant de la communauté de communes Mme JUMERT Annie (sans voix délibérative)			X	
Personnalités qualifiées M. JAN Michel Mme KEMP Catherine	X X			
Représentants des Personnels : Enseignement et d'Education Mme LAUR Alexandra Mme COLIN Laureline Mme DELVALLEE Marie-Pierre Mme MIDY Guénaëlle Mme GILLET Maud Mme ALLEGRE Claude	X X X X X		X	Mme BETTI Véronique
Représentants des Personnels : ATTE M. COURTEMANCHE Didier Mme MERCIER Nathalie	X X			
Représentants des parents d'élèves et des élèves parents d'élèves Mme LOUBEJAC Cécile Mme NICOLAS Isabelle Mme TESSIER Séverine Mme LANDEMAINE Alexandrine Mme FRESLON-LAUNAY Sandra M. CAULIER Franck élèves Mme CAULIER Diane M. LEROSIER Noa Mme LAMBRET Odile (agent comptable)	X X X X X X		X X	

Destinataires : classeur C.A. - Membres du C.A. - IA (en 2 ex) - Conseil Général - Préfecture.



COLLEGE JULES FERRY
10 rue de l'image - 72120 SAINT-CALAIS
Tél. : 02.43.63.17.17 - Fax : 02.43.63.17.19 - ce.0720051p@ac-nantes.fr


PROCES-VERBAL
de la Séance n° 3 du CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018
du jeudi 8 février 2018

Le quorum étant atteint, Madame Sylvie LE GOURRIELLEC, Principale du collège, Présidente du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 17h35.

Madame Sylvie LE GOURRIELLEC, Présidente du Conseil d'Administration, désigne Madame Cécile LOUBEJAC, comme secrétaire de séance.

La séance est levée à 19h24 .

La Secrétaire de séance,



Cécile LOUBEJAC

La Présidente de séance,



Sylvie LE GOURRIELLEC



Adoption du Procès-Verbal du 28 novembre 2017 :

Le procès-verbal du conseil d'administration du lundi 28 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'Ordre du Jour :

La présence de M. GASCHET, maire de Saint-Calais, nécessite une modification à l'ordre du jour : les questions diverses passent en premier, puis les affaires pédagogiques et enfin les affaires financières.

L'ordre du jour après modification est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Adoption du dernier procès-verbal
- Adoption de l'Ordre du Jour
- Désignation du secrétaire de séance

A- Questions diverses :

- Réponses de la mairie aux questions du Conseil d'Administration n°2

B- Affaires pédagogiques :

- Préparation de la rentrée 2018
 - Evolution des effectifs
 - Répartition de la Dotation Horaire Globale

C- Affaires financières :

- Contrats et conventions



A- Questions diverses :

- Réponses de la mairie aux questions du CA n°2 :

Devant l'absence des représentants de la mairie au dernier CA et le nombre important de questions les concernant, Madame la Principale les a adressées par mail à M. Gaschet, Maire de Saint-Calais.

M. Gaschet vient compléter ses réponses envoyées par retour de mail.

- *Depuis la rentrée, il manque 2 barrières de sécurité le long du trajet utilisé par les collégiens pour aller à l'arrêt des bus. A quelle date seront-elles remises en place ?*

Réponse par mail de la mairie : « les barrières qui ont été arrachées par un camion sont en commande. »

Explication en direct de M. Gaschet : c'est un camion étranger qui a causé les dégâts. Les délais risquent d'être longs pour obtenir l'accord des assurances pour pouvoir ensuite commander et réparer.

Conclusion : M. Gaschet verra dès demain pour trouver une solution provisoire en attendant les réparations effectives.

- *Concernant le passage piéton sur ce même trajet, y a-t-il des modifications prévues quant à l'éclairage qui semble insuffisant pour être vraiment sécuritaire ? Pourrait-on ajouter des panneaux avertissant d'un passage d'enfants ?*

Réponse par mail de la mairie : « il n'est pas prévu de modification. »

Explication en direct de M. Gaschet : l'agent de la commune est là pour faire traverser les élèves matin et soir.

Discussion : les parents d'élèves et les professeurs contredisent M. Le Maire. Plusieurs ont été témoins de l'absence de l'agent pour faire traverser les élèves.

Ils insistent sur la dangerosité du passage piéton, son manque d'éclairage, sa non visibilité quand les véhicules arrivent de la Poste vers le rond-point (il se trouve juste derrière une bosse).

Suggestions des parents :

- peindre une zone de la chaussée en rouge de part et d'autre du passage, comme devant la piscine
- faire un îlot central : pas réalisable selon M. le Maire pour qui la chaussée n'est pas assez large
- poser des panneaux avertissant d'un passage piéton, la proposition avec prix ayant été préalablement transmise à la mairie par les parents en vue de ce CA : M. Gaschet conteste ce prix pour des panneaux qui doivent obéir à la réglementation. Les parents s'opposent à cette contestation : les renseignements ont été pris, avec l'aide d'un élu municipal, chez un fournisseur de panneaux réglementaires.
- poser des panneaux lumineux pour prévenir les véhicules du passage piéton

Conclusion : M. Gaschet propose d'étudier un marquage du passage piéton à la peinture rouge.



- La personne chargée de faire traverser les élèves stoppe aussi la circulation pour laisser sortir les véhicules du parking de l'école et du collège privés. Est-ce à votre demande ? (mairie)

Réponse par mail de la mairie : « L'agent qui fait traverser les élèves a pour consigne : la traversée des élèves uniquement. Tout autre action ne peut être effectuée sur la propre initiative de l'agent par mesure de sécurité.

Cette question n'est pas discutée.

Autres questions :

- M. Gaschet évoque un problème technique au niveau de la piscine. M. Jinjolet, professeur d'EPS est en discussion avec la mairie pour l'accueil des élèves en juin. La décision lui sera donnée dans le mois.
- Les parents d'élèves demandent à avoir un représentant de la mairie à chaque futur CA : M. Gaschet précise que la désignation d'un représentant est inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Demande des professeurs de sciences à Madame Lelong, Conseillère Départementale : depuis 7 ans, la restructuration du pôle Sciences du collège est demandée (salles trop petites, agencement inadapté, vétusté...). Que peut-on espérer ?

Réponse de Madame Lelong : un diagnostic a été fait dans tous les collèges de la Sarthe. Des travaux de rénovation sont prévus pour la période 2018-2022. Madame Lelong ne peut préciser si le collège de Saint-Calais est concerné. Elle nous tiendra au courant quand elle en saura plus.

B- Affaires pédagogiques :

L'effectif prévu par L'Inspection Académique pour la rentrée 2018 est de 136 élèves. Diminution qui entraîne une baisse de la DGH allouée pour la future rentrée. A noter que cette baisse d'effectif n'est pas propre au collège Jules Ferry, elle est générale à tous les collèges publics de la Sarthe (-272 élèves en Sarthe).

Sur la structure : 2 classes par niveau en 6^e, 5^e et 4^e. Une seule classe de 3^e avec un effectif de 25 élèves prévu.

Les groupes à effectif léger en sciences disparaissent. Quelques heures en marge en sciences physiques et SVT donnent la possibilité de dédoublement si besoin.

En LV2 allemand, les niveaux 5^e et 4^e seront regroupés.
De même en latin, pour les niveaux 4^e et 3^e.

Pour le poste de lettres classiques non pourvu cette année, Madame Le Gourriellec s'engage à le faire passer au prochain mouvement.



Le besoin global pour la rentrée 2018 est de 211 heures.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Répartition de la DGH telle que présentée sur le TRM, sans création ni suppression de poste.

Votes exprimés :

- contre :	0
- abstention :	0
- pour :	20

19h17 : départ de Diane et Franck Caulier le CA passe à 18 membres, 18 votants.

C- Affaires financières :

OBJET DE LA DELIBERATION :

- Signature de la convention cadre d'inclusion scolaire avec l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) « Les Petits Princes »

Objet de la convention : intégration des enfants handicapés en milieu scolaire ordinaire.
But de la convention : préciser les relations, responsabilités et modalités pratiques de fonctionnement entre l'association « Les Petits Princes » et le collège.

Votes exprimés :

- contre :	0
- abstention :	0
- pour :	18

OBJET DE LA DELIBERATION :

- Renouvellement de l'offre de marché UGAP ELEC Vague 2

Votes exprimés :

- contre :	0
- abstention :	0
- pour :	18

OBJET DE LA DELIBERATION :

- Signature du contrat de téléphonie avec la société Vist and Com (économie de 27 %, agence Coriolis au Mans)

Votes exprimés :

- contre :	0
- abstention :	0
- pour :	18